Je voudrais dire également que le but du mouvement des consommateurs, qui est aussi celui du ministère, est de permettre au consommateur d'arrêter des choix rationnels, des choix éclairés et de lui permettre de comparer des produits concurrents. C'est, je le crois, ce que nous pouvons réaliser grâce au bill C-180, et je suis sûr que nous discuterons en détail au comité les raisons pour lesquelles l'établissement du prix unitaire ne figure pas dans le bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

LA LOI CONCERNANT LA «BUFFALO AND FORT ERIE PUBLIC BRIDGE COMPANY

MODIFICATION RELATIVE AUX EMPRUNTS ET À LA COMPÉTENCE

La Chambre passe à l'étude du bill C-179, concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company» dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon Allan J. MacEachen (pour le ministre des Finances) propose que le bill C-179, concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company», dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. MacEachen propose que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

LA LOI ANTIDUMPING

MODIFICATION PORTANT SUR LE TRIBUNAL, LES ENQUÊTES, LES RAPPORTS, ETC.

La Chambre passe à l'étude du bill S-6 du Sénat, tendant à modifier la loi antidumping, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec proposition d'amendement.

L'hon. Allan J. MacEachen (pour le ministre des Finances) propose que le bill S-6, tendant à modifier la loi antidumping, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. MacEachen propose que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

[L'hon. M. Basford.]

LOI SUR LA LÈPRE

LOI VISANT À L'ABROGER

L'hon. Ron Basford, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, propose que le bill S-7 (émanant du Sénat), visant à abroger la Loi sur la lèpre, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, un des ministres pourrait peut-être saisir cette occasion de nous expliquer brièvement le bill en question.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude vise à abroger la Loi sur la lèpre qui est réellement tombée en désuétude et qu'il n'est plus nécessaire de garder dans les statuts du Canada.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de consentir maintenant à la deuxième lecture du bill. Nous avons abattu une bonne partie de notre travail cet après-midi. Peut-être pourrions-nous adopter d'autres mesures législatives?

M. Béchard: Les pensions de vieillesse?

M. Knowles: Exactement. Peut-être pourrions-nous adopter mon amendement visant à conserver la clause d'indexation des pensions existantes? Toutefois, j'ai simplement pris la parole pour dire que le Canada a fait des progrès suffisants en matière sanitaire, tout au moins en ce qui concerne la lèpre, pour que nous puissions maintenant nous passer de cette loi. Sur le plan international, on ne peut dire que la lèpre ait été complètement supprimée, et j'espère que nous continuerons à contribuer activement, par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Santé, à l'amélioration de la santé dans le monde. Cependant, nous sommes heureux de constater les progrès accomplis et de consentir à la deuxième lecture du bill.

(La motion est adopté et le bill, lu pour la 2° fois, est renvoyé au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales).

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous pourrions peut-être passer à l'ordre n° 27?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai consulté le représentant de l'opposition officielle et, pour l'instant, il n'est pas dit qu'on ne veuille pas discuter de cet ordre, n° 27, c'est-à-dire le renvoi au comité des affaires extérieures de l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande. Aussi, compte tenu de cette opinion, j'ai cru préférable de ne pas le mettre en délibération aujourd'hui.

A cause des dispositions prises jusqu'ici, je ne tiens pas à mettre d'autres ordres en délibération aujourd'hui. Mais je tiens à dire que demain nous reprendrons vraisemblablement le projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. Nous pourrions peut-être faire abstraction de toute règle